



# Débat d'Orientation Budgétaire 2018

# Préambule

Dans les communes de 3500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique transmise en Préfecture. L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRE) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientations budgétaires.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport.

# SOMMAIRE

## **I- Un contexte économique mondial et les prévisions budgétaires nationales en amélioration**

- A) *Le contexte économique mondial et européen*
- B) *Le contexte économique national*
- C) *La situation financière des collectivités*

## **II- Les principales mesures du Projet de Loi de Finances 2018 à prendre en compte pour la construction du budget primitif 2018**

- A) *Un contrat pour limiter la hausse des dépenses de fonctionnement de 319 collectivités*
- B) *La maîtrise de la dette locale via le suivi du ratio de désendettement*
- C) *Les évolutions de la Dotation Globale de Fonctionnement*
- D) *Mise en place d'une exonération progressive de la taxe d'habitation dès 2018*
- E) *La poursuite du soutien à l'investissement local*
- F) *Les mesures diverses*

## **III- Budget principal primitif 2018 : état prévisionnel des dépenses**

- A) *Poursuite d'une politique d'investissement ambitieuse*
- B) *Développement de l'attractivité de la commune*
- C) *La conservation d'un service public de qualité*
- D) *Des dépenses de personnel contenues*
- E) *Récapitulatif des demandes de crédits des différentes commissions pour 2018*

## **IV- Budget principal primitif 2018 : état prévisionnel des recettes**

- A) *Les recettes de fonctionnement*
- B) *Un maintien du coût des services municipaux*
- C) *Le maintien d'un niveau d'endettement bas et maîtrisé en ne recourant pas à l'emprunt pour financer les projets*

## **V- Les grandes orientations du budget annexe de lotissement « Champ de la Porte »**

## **VI- Les grandes orientations du budget annexe de lotissement « Le Colombier II »**

## **I- Un contexte économique mondial et les prévisions budgétaires nationales en amélioration**

### ***A) Le contexte économique mondial et européen***

En 2016, l'économie mondiale n'a progressé que de 2,2%, soit le taux le plus faible depuis la crise de 2009. Cette progression lente est marquée par un faible rythme d'investissement, un ralentissement de la croissance du commerce mondial et par des niveaux d'endettement élevés. Les conflits et tensions géopolitiques continuent de peser sur les perspectives économiques de plusieurs régions.

Néanmoins, alors que l'on prévoyait des taux de 2,7 % en 2017 et de 2,9 % en 2018, la croissance mondiale du Produit Intérieur Brut (PIB) devrait finalement atteindre 3,5% en 2017 et 3,7% en 2018. Cette dynamique de croissance s'explique en partie par un rebond de la production industrielle, une hausse de la consommation, des investissements et des échanges commerciaux depuis le second semestre 2016.

Dans la zone euro, la croissance a dépassé les attentes du premier semestre : elle devrait s'élever à 2,1% en 2017. Cette amélioration est en partie due à une baisse du chômage, tombé à 9,1% en juillet 2017, soit le niveau le plus faible enregistré depuis 2009. La reprise est également tirée par une consommation en hausse, une augmentation des exportations et une politique monétaire accommodante.

Cependant la consolidation de la croissance à long terme reste très incertaine : une baisse est prévue pour 2018 (1,9%).

Du côté de l'Allemagne, l'activité s'est accélérée plus vite que prévu au premier semestre 2017, la confiance des entreprises est bien installée et les investissements en biens d'équipement sont repartis à la hausse.

Aux États-Unis, la croissance, estimée à 2,1 % du PIB pour 2017, est soutenue par une hausse des dépenses de consommation et de l'investissement des entreprises. Les créations d'emploi sont restées solides mais l'avenir reste flou en raison notamment de la politique économique et des réformes fiscales actuelles.

### ***B) Le contexte économique national***

L'année 2017 voit se dessiner un redressement économique plus solide après une situation économique stagnante en 2016. Sur chacun des trois derniers trimestres depuis fin 2016, la croissance a été de +0.5%. Au global, une croissance de +1.8% est attendue en 2017 compte tenu d'une demande soutenue par l'investissement des entreprises françaises et par l'effet d'entraînement des importations des autres économies européennes. Toutefois ce rebond économique attendu depuis 2008, reste fragile dans la continuité car il repose sur une qualité d'emploi dégradée (temps partiels, intérim).

Selon les projections établies par le gouvernement dans le projet de Loi de Finances 2018, le déficit public devait en 2017 s'établir à 2.9% du PIB. Il devrait continuer à décroître en 2018 sous l'effet conjugué de l'amélioration du solde des administrations de la sécurité sociale et des collectivités territoriales tandis que le seul déficit de l'Etat devrait pour sa part connaître une dégradation évaluée à 6.4 milliards d'euros liée à l'impact des baisses de prélèvements obligatoires annoncées.

La Banque Centrale Européenne prévoit une inflation prévisionnelle de 1% en 2017 avec une perspective d'évoluer vers 1.75% à l'horizon 2021 et 2022.

L'ensemble de ces prévisions doivent être mises en perspectives avec les différents aléas internationaux susceptibles de les impacter :

- le devenir incertain des négociations sur la sortie du Royaume Uni de l'Union Européenne (prévue en 2019)
- L'orientation de la politique budgétaire américaine
- Les évolutions du pétrole et du change
- L'investissement des entreprises et des ménages

### ***C) La situation financière des collectivités***

La situation financière des collectivités locales est stable mais reste fragile au regard des évolutions constatées en 2016 et 2017. Pour rappel, elles ont subi en 2014 1.5 milliards d'euros de baisse de dotation, 3.47 milliards d'euros en 2015 et 2016. Toutefois, en 2017, l'effort de contribution a été réduit de moitié devant les risques d'arrêt de l'effort d'investissement du secteur public local. Pourtant les dotations 2017 notifiées laissent apparaître une diminution encore sensible qui pèse beaucoup sur la dynamique des budgets locaux.

L'amélioration des comptes en 2016 et 2017 est essentiellement due aux efforts de gestion et d'économie déployés par les collectivités sur les dépenses de fonctionnement qui observent un ralentissement. Ce mouvement favorable reste toutefois moins marqué pour les communes qui peinent à faire progresser leur épargne brute (0.2% en 2016 et 1.2% en 2017 selon le rapport d'octobre 2017 de la Cour des Comptes).

L'investissement des communes a connu encore un recul en 2016 comme en 2014 et 2015. En 2017, il devrait opérer un rattrapage grâce aux projets non engagés et aux bonnes conditions de taux d'intérêts.

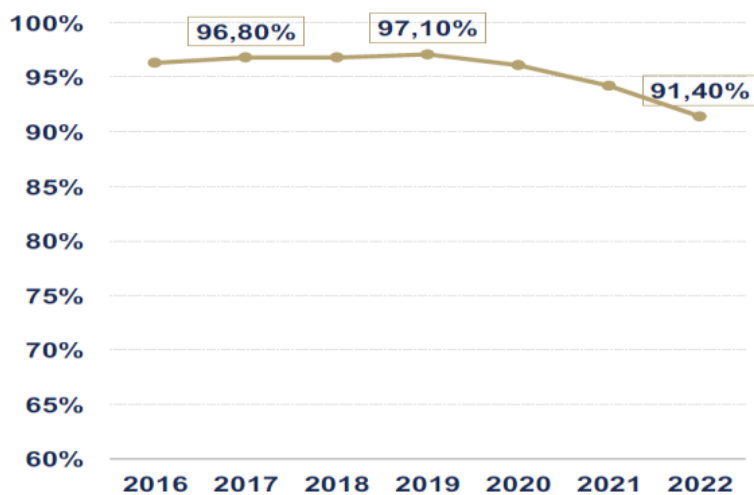
## **II- Les principales mesures du Projet de Loi de Finances 2018 à prendre en compte pour la construction du budget primitif 2018**

### ***A) Un contrat pour limiter la hausse des dépenses de fonctionnement de 319 collectivités***

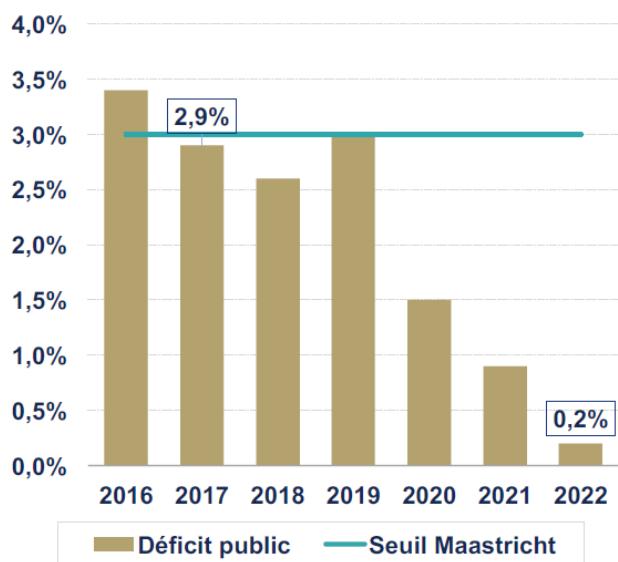
Rapportée à la richesse nationale, la dette de l'ensemble des administrations publiques mesurée selon les critères de Maastricht, atteint aujourd'hui en France 99,2% du produit intérieur brut, contre 98,8% à la fin du premier trimestre 2017. L'Etat a creusé la dette de 31 milliards d'euros sur le trimestre, mais la sécurité sociale a réduit la sienne de près de 8 milliards d'euros.

L'objectif fixé par le gouvernement en termes de réduction du poids de la dette présente les caractéristiques suivantes :

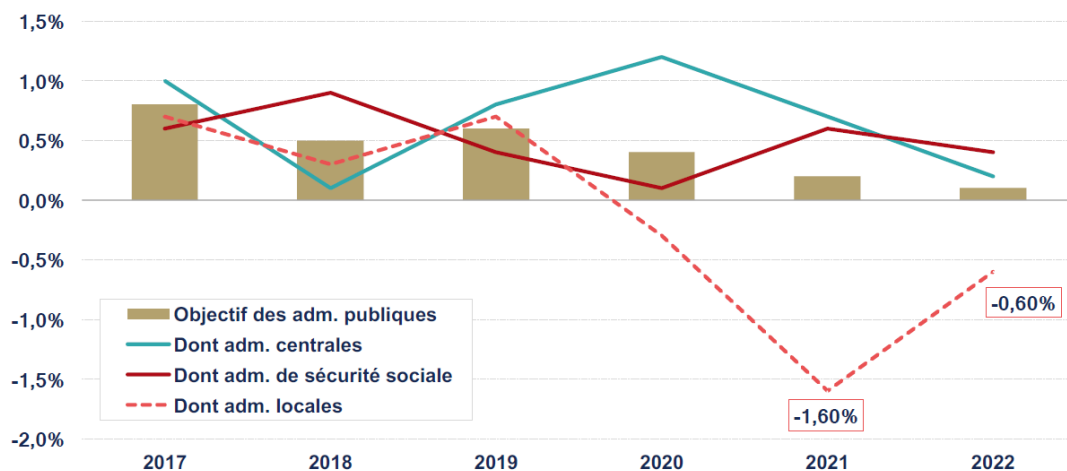
### Trajectoire de la dette publique (en % du PIB) 3 :



### Trajectoire du déficit public (en % du PIB) :



## Taux de croissance en volume des dépenses publiques (fonctionnement et investissement)



Source PLPFP 2018 / 2022, Finances Actives

L'Etat souhaite en effet conclure avec certaines collectivités un contrat visant à limiter chaque année la hausse de leurs dépenses de fonctionnement à hauteur de 1.14% pour les communes. Dans le détail, il devrait concerner seulement les communes de plus de 50 000 habitants.

La commune de Coulanges-les-Nevers n'est pas concernée par cet élément du Projet de Loi de Finances 2018, mais elle sera toutefois invitée, comme les autres communes ne faisant pas partie des collectivités les plus peuplées, à respecter cet objectif au plus près.

Cet effort doit permettre de dégager des excédents et de contribuer ainsi à la diminution du déficit public.

### ***B) La maîtrise de la dette locale via le suivi du ratio de désendettement***

L'Etat souhaite maîtriser le recours à l'emprunt effectué par les collectivités locales de manière à ne pas laisser dériver son impact sur les dépenses de fonctionnement et pouvoir ainsi mesurer l'autofinancement dégagé en lien avec la maîtrise des dépenses. Ces objectifs s'appliqueraient aux communes de plus de 10 000 hab., aux Etablissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de + de 50 000 habitants, aux départements et aux régions.

Elles devront ainsi appliquer une nouvelle règle d'or afin que leurs capacités de désendettement ne dépassent pas 12 ans.

### ***C) Les évolutions de la Dotation Globale de Fonctionnement***

En 2018, la dotation globale de fonctionnement des collectivités ne devrait pas être amputée d'une contribution au redressement des finances publiques et peut être même augmenter de 100 millions d'euros d'après les propos du Premier Ministre Edouard Philippe.

L'abondement de la dotation de solidarité urbaine (DSU) devrait être réduit de moitié. Augmentée de 180 M€ sur 2017, l'augmentation ne devrait donc être que de 90 M€ en 2018. Cet abondement est perçu par les 668 communes concernées par l'attribution de la DSU cible.

Enfin, le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) serait pour sa part gelé à son niveau de 2017 jusqu'en 2020 à un volume de 1 milliard d'euros.

Pour la commune de Coulanges-les-Nevers, l'évolution des dotations de fonctionnement a été la suivante ces dernières années :

Recette(s)	2013	2014	2015	2016	2017
- Dotation Forfaitaire	578 067 €	555 111 €	490 421 €	421 450 €	<b>382 055 €</b>
- Dotation de Solidarité Rurale	38 143 €	39 459 €	42 000 €	43 870 €	<b>46 301 €</b>
- Dotation Nationale de Péréquation	60 168 €	60 638 €	50 443 €	45 399 €	<b>42 939 €</b>
Attribution de compensation (ADN)	262 750 €	262 750 €	262 750 €	262 750 €	<b>262 750 €</b>
Montant de la dotation de solidarité communautaire (ADN)	80 552 €	81 057 €	82 239 €	83 378 €	<b>83 139 €</b>

Evolution de la population coulangeoise :

Population légale en vigueur à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2014	Population légale en vigueur à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Population légale en vigueur à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Population légale en vigueur à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2017	Population légale en vigueur à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2018
3 801	3 796	3 799	3765	3775

Source : INSEE

#### ***D) Mise en place d'une exonération progressive de la taxe d'habitation dès 2018***

Inscrite dans le Projet de loi de Finances 2018, la réforme de la taxe d'habitation s'appliquera successivement sur les années 2018, 2019 et 2020 pour dispenser à terme 80% des contribuables locaux du paiement de cette taxe. Une baisse de 30% est prévue dès



2018. En termes de barème, et à titre d'exemple, seront concernées par cette réforme les personnes célibataires ayant un revenu fiscal de référence inférieur de 27 000 euros par an, ainsi que les personnes vivant en couple sans enfant ayant un revenu fiscal de référence inférieur à 43 000 euros par an. Pour les collectivités, cette baisse de recettes fiscales sera en 2018 compensée sur la base des taux de 2017.

### ***E) La poursuite du soutien à l'investissement local***

Les dotations de soutien à l'investissement seront consolidées et s'élèveront à 1.8 milliards d'euros en 2018 :

- 996 millions d'euros pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- 665 millions d'euros pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
- 150 millions d'euros pour la Dotation de Politique de la Ville

Conjointement à cela, la DSIL sera transformée en une dotation pérenne inscrite dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Un nouveau fonds doté de 50 millions d'euros sera créé pour venir en appui des « réformes structurelles » portées par les collectivités : mutualisations, création de communes nouvelles..

### ***F) Les mesures diverses***

Plusieurs autres mesures du Projet de Loi de Finances 2018 méritent d'être évoquées :

- les Régions bénéficieront désormais d'une fraction de recettes de la TVA pour compenser leurs nouvelles compétences. Sur la durée du quinquennat, la croissance de cette recette fiscale est estimée à 700 millions d'euros
- le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) sera automatisé en 2019. Ce dernier sera revalorisé à 80 millions d'euros en 2018.
- Le montant du fonds pour indemniser les communes pour la délivrance des cartes d'identité sera doublé pour être porté à 40 millions d'euros

## **III- Budget principal primitif 2018 : état prévisionnel des dépenses**

### ***A) Poursuite d'une politique d'investissement ambitieuse***

Malgré un budget contraint et incertain, il est prévu de poursuivre la politique d'investissement en mettant l'accent en 2018 sur le cadre de vie avec notamment un plan ambitieux de réfection de voiries tout en poursuivant des travaux visant à traiter le problème d'inondations et l'entretien du patrimoine immobilier de la commune. A titre d'exemple, les travaux envisagés en 2018 sont les suivants :

- L'aménagement et réfection de voiries communales : impasse de la Bonde, la rue du 11 novembre (en partie), rue et placette Claude Debussy, rue du Chêne, carrefour rue Claude Monnet, rue des Bruyères et rue de la Tuilerie...
- Création de cheminements doux rue de Veninges et boulevard Beauregard
- Le traitement des inondations avec des travaux au niveau du Carrefour Beauregard/ rue C. Monet
- Travaux de rénovation dans l'église

- Travaux d'entretien et d'étanchéité au complexe des Saules
- Installation d'appareils visiophone à l'entrée des écoles et du multi accueil Pas à Pas pour sécuriser l'entrée des bâtiments
- Changement de portes dans les écoles
- Etude et changement de l'estrade de la salle M. Couturaud

Des opérations engagées les années précédentes devraient être finalisées en 2018 :

- Construction du village intergénérationnel des Boulaises (travaux débutés en 2016 et livraison avant l'été 2018)
- Aménagement de la rue verte (finalisation d'ici fin 2018 de la rénovation de la bande de roulement et des accotements et des travaux sur les réseaux)
  - La maison de santé et de services (ouverture prévue été 2018)
  - Les travaux d'aménagement d'un sentier nature aux Prés de Coulanges (ouverture été 2018)
  - Construction d'un city stade (ouverture printemps 2018)
  - Travaux dans l'office de la salle Michel Couturaud (été 2018)

A chaque fois que cela est possible, des subventions seront sollicitées auprès des différents financeurs. En 2018, les demandes seront les suivantes :

**446 774 €** de subvention sollicités au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la Maison de Santé

**60 234 €** de subvention sollicités au titre de la DETR pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux (programme 2018)

**112 722.60 €** de subvention sollicités au titre de la DETR pour l'aménagement de la rue verte (volet sécurité et continuité de cheminement)

**20 000 €** de subvention sollicités auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté pour la création d'un city stade

**55 000 €** de fonds de compensation de la TVA (2017: 37 101 €)

### ***B) Développement de l'attractivité de la commune***

Après la création d'un lotissement communal de deux lots aux Colombiers III en 2017, un éco lotissement aux Champs de la Porte devrait voir le jour fin 2018. Une vingtaine de lots à bâtir seront proposés. Les études devraient se terminer à l'été et les travaux débuter avant la fin de l'année.

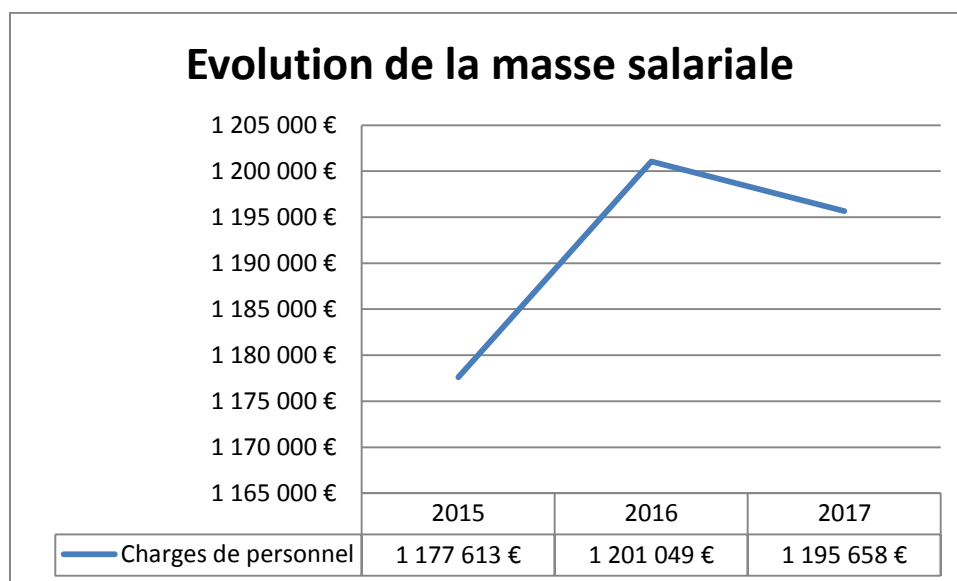
Le projet porté par Nièvre Habitat en partenariat avec la commune autour du site de l'Ermitage va également se poursuivre en 2018. Il mêlera habitat social, habitat social avec accession à la propriété et habitat privé.

### ***C) La conservation d'une offre de service public de qualité***

A la rentrée 2018, les écoles de la commune devraient revenir à la semaine de quatre jours (sous réserve de la décision du DSDEN attendue au printemps). Un accueil de loisirs devrait être proposé le mercredi matin aux familles. Un questionnaire visant à recenser les besoins sera réalisé puis diffusé par les parents d'élèves.

Le partenariat avec le Relais Assistants Parents Enfants (RAPE) de Nevers, mis en place en 2017, sera renouvelé en 2018. Les familles coulangeoises ainsi que les assistants maternels de la commune pourront continuer à profiter d'un accompagnement juridique. De même les ateliers autour de la parentalité, instaurés en 2017 au niveau du Relais Asssitants Maternels de la commune et qui ont connu un beau succès (une cinquantaine de contacts avec des familles coulangeoises et une dizaine avec des assistantes maternelles en 2017), devraient être reconduits.

#### **D) Des dépenses de personnel contenues**



Fin 2017, 32 agents étaient inscrits au tableau des emplois auxquels il faut ajouter un agent en surcroît temporaire d'activité. Le montant de la masse salariale s'est élevé en 2017 à 1 195 658 €. Cette baisse s'explique par le non remplacement de deux agents mais doit être nuancée puisque certaines tâches (notamment d'entretien dans les écoles ou de travaux de voirie) ont été externalisées à des entreprises privées.

En 2018, la municipalité va essayer de poursuivre ses efforts de gestion malgré des effectifs d'enfants toujours plus importants dans les écoles et sur les temps périscolaires et le souci de conserver une bonne qualité de services public et un cadre de vie agréable.

Si la politique de l'ancien gouvernement avait conduit à une augmentation du point d'indice et à la réforme du cadencement des carrières avec la réforme des parcours, des carrières et des rémunérations, la nouvelle majorité est plus modérée sur la question puisqu'elle a gelé les effets de la PPCR et le point d'indice ce qui devrait permettre de limiter le cout de la masse salariale en 2018.

Le rétablissement du jour de carence pour les fonctionnaires dans le cadre d'arrêts maladie ordinaires est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Enfin, la réflexion sur la création de services mutualisés se poursuivra au niveau de Nevers Agglomération. En 2017, deux services communs ont été créés : un pour le traitement des archives, l'autre pour l'accueil des porteurs de projet. La commune n'y adhère pas à ce jour.

**E) Récapitulatif des demandes de crédits des différentes commissions pour 2018**

<b>COMMISSION</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>URBANISME/ HABITAT</b>	125 000 €	195 000 €
	<i>Equipement de la maison médicale et de services, ZNIEFF des Prés de Coulanges</i>	<i>Actes notariés, bornages, documents d'arpentage, subvention d'équilibre projet de l'Ermitage</i>
<b>VOIRIE/ ESPACES VERTS</b>	720 000 €	290 000 €
	<i>Aménagement et rénovation de voiries, éclairage public, traitement des inondations</i>	<i>Réfection de chemins, travaux de voirie et d'entretien d'espaces verts, entretien et mise aux normes de l'éclairage public, végétalisation du cimetière...</i>
<b>BATIMENTS</b>	50 000 €	70 000 €
	<i>Travaux dans l'église, au complexe des Saules et dans les écoles, installation de visio phones dans les écoles et au multi accueil</i>	<i>Travaux d'entretien dans les bâtiments communaux,</i>
<b>ANIMATION</b>	10 000 €	53 000 €
	<i>City stade du terrain aventures (crédits supplémentaires)</i>	<i>Fêtes et cérémonies, subventions aux associations</i>
<b>EDUCATION</b>	6 000 €	29 500 €
	<i>Matériels divers</i>	<i>Fournitures et subventions à la coopérative et à l'USEP</i>
<b>COMMUNICATION</b>		8500 € (magazine communal)
<b>CCAS</b>		22 000 €

## IV- Budget principal primitif 2018 : état prévisionnel des recettes

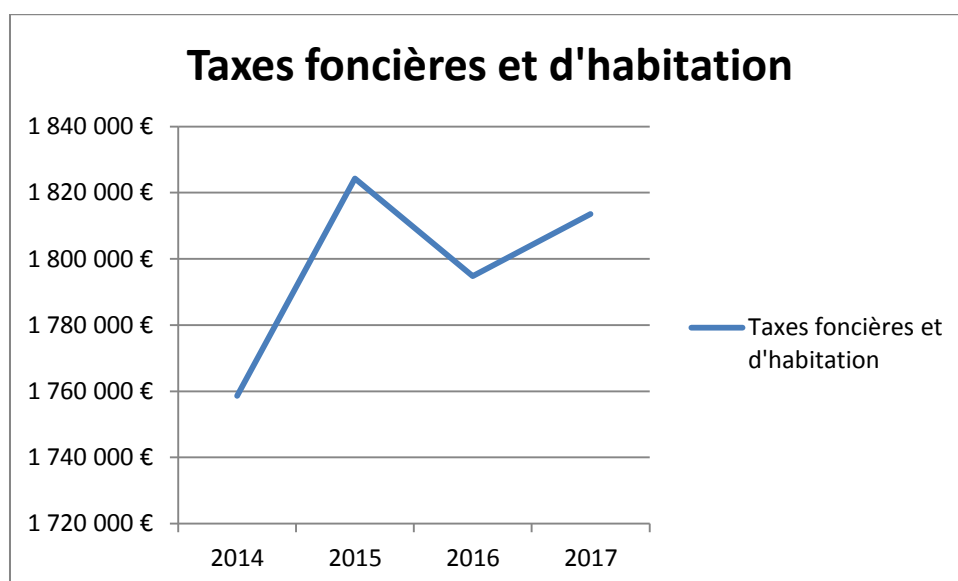
### A) Les recettes de fonctionnement

En 2018, la majorité municipale devrait comme les années précédentes proposer un maintien des taux de la fiscalité locale directe. Cette décision interviendra dans un contexte nouveau marqué par le début de la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation qui verra certains contribuables (environ 80% des assujettis) être exonérés de 30% du montant de leur imposition en 2018. Pour la commune, cela se traduira par une compensation de l'Etat qui interviendra sous forme de dégrèvement et qui devrait garantir une compensation intégrale de cette recette.

Par ailleurs, d'après les informations issues du projet loi de Finances 2018, la revalorisation des bases d'imposition devrait être fixée à 0.8% en 2018 contre 0.4% en 2017 ce qui devrait permettre d'engendrer de nouvelles recettes.

Pour mémoire :

Bases 2017 effectives		Taux	Recettes 2017	
<i>Taxes locales dont :</i>			<i>Taxes locales dont :</i>	
- Taxe foncière propriétés bâties	3 760 094 €	<b>26,51%</b>	- Taxe foncière propriétés bâties	996 801 €
- Taxe foncière propriétés non bâties	39 221 €	<b>65,82%</b>	- Taxe foncière propriétés non bâties	25 815 €
- Taxe d'habitation	5 156 302 €	<b>15,34%</b>	- Taxe d'habitation	790 976 €
			<b>TOTAL</b>	<b>1 813 592 €</b>



## La fiscalité reversée

L'attribution de compensation, qui constitue une dépense obligatoire des EPCI, et qui a pour objectif d'assurer une neutralité budgétaire des transferts de compétences à la fois par l'EPCI et par les communes s'élevait en 2017 à 262 750 €. Elle devrait légèrement évoluer à la baisse en 2018 puisque le financement du service commun Application du Droit des Sols va être dorénavant déduit de l'attribution de compensation versée par l'agglomération aux communes chaque année. Pour information, la commune de Coulanges-les-Nevers a payé en 2017 à Nevers Agglomération 9 330 € pour le service commun ADS.

La Dotation de Solidarité Communautaire en 2017 s'est élevée à 83 139 €.

## B) Un maintien du coût des services municipaux

### Les services municipaux

Perspectives d'évolution du prix de quelques services communaux en 2018 :

- Tarifs des repas dans les restaurants scolaires de la commune : identiques à 2017
- Tarifs des garderies : identiques à 2017
- Tarifs du multi accueil : identiques à 2017
- Tarifs de l'ALSH : identique à 2017
- Tarifs des locations de salles communales : identiques à 2017
- Tarifs des concessions de cimetière : identiques à 2017

Pour mémoire, les services communaux ont généré 171 506 € de recettes en 2017 (contre 154 000 € en 2016).

Perspectives 2018 : identiques à 2017

## C) Le maintien d'un niveau d'endettement bas et maîtrisé en ne recourant pas à l'emprunt pour financer les projets

	Intérêts à rembourser de (section fonctionnement)	Capital à rembourser (section d'investissement)
2014	19 935,65 €	97 119,76 €
2015	17 269,72 €	86 248,20 €
2016	14 873,29 €	55 023,01 €
2017	13 074,81 €	51 651,09 €
<b>2018</b>	<b>11 489,41 €</b>	<b>32 128,38 €</b>

La structure de la dette est composée de deux emprunts au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

Caisse d'Épargne

- Prêt de **280 000 €** pour financer des travaux d'équipement souscrit en 2003 à taux révisable, 0.099% en 2017, avec une dernière échéance en 2018
- 

Dexia Crédit Local

- Prêt de **304 898 €** pour financer des travaux d'équipement, souscrit en 2000, au taux fixe de 6.07% avec une dernière échéance en 2030 (non renégociable).

**V- Les grandes orientations du budget annexe de lotissement « Le Colombier »**

Par délibération en date du 15 septembre 2016, le Conseil Municipal a validé la création d'un lotissement communal de deux lots sur une parcelle appartenant à la commune, cadastrée AD n°1007 et d'une superficie de 1 619 mètres carrés, située rue du Colombier. Un budget annexe de lotissement a été créé par délibération le 15 novembre 2016.

Les actes de vente pour les deux lots ont été signés en 2017.

Prix de vente des parcelles viabilisées : 45 €/m<sup>2</sup> TTC (hors frais de notaire à la charge des acquéreurs)

En 2018, la commune devrait encaisser le montant des ventes soit 60 675 €.

**VI- Les grandes orientations du budget annexe de lotissement « Champ de la Porte »**

Par délibération en date du 15 novembre 2016, le Conseil Municipal a validé la création d'un lotissement au Champ de la Porte sur la parcelle cadastrée ACn°62 appartenant à la commune ainsi que d'un budget annexe de lotissement.

Un cabinet d'étude chargé d'assurer la maîtrise d'œuvre du projet a été recruté à l'automne 2017. Les études sont en cours. Les travaux d'aménagement devraient débiter à l'automne 2018.

**FONCTIONNEMENT (maîtrise d'œuvre, bornages, actes notariés, travaux et variation de stocks)** 375 000 €

**INVESTISSEMENTS (variation de stocks...)**

Prix de vente des parcelles viabilisées envisagé : 45 €/ m<sup>2</sup> à 50 €/m<sup>2</sup> TTC